



## COMMUNIQUE DE PRESSE

Le 23 février 2006

### **La Fédération de l'Entraide Protestante réagit au projet de réforme de la loi sur la protection de l'enfance.**

C'est au cours d'un congrès national sur l'enfance maltraitée\* que le ministre délégué à la famille a présenté les grands axes de sa réforme, lieu non anodin compte tenu du contexte national particulièrement ébranlé par la violence dans les quartiers.

Le ministre souhaite un large débat décentralisé sur la protection de l'enfance.

Les conclusions de ces débats auxquels tous les ministres concernés, les conseils généraux, les services déconcentrés de l'Etat, les associations auront participé, devra déboucher d'ici la fin de l'année 2006 sur une refonte législative.

**Les associations engagées dans la protection de l'enfance n'attendent pas une refonte de plus mais une analyse très sérieuse des causes des difficultés rencontrées pour aboutir à une véritable loi d'orientation.**

En préalable au débat, la Fédération de l'Entraide Protestante **appelle solennellement les parlementaires à amender le projet de finances** en rétablissant les crédits des mesures de protection de l'enfance et de l'adolescence au niveau des besoins réellement constatés en 2005 et en imposant une pause au programme de développement des centres éducatifs fermés.

La Fédération de l'Entraide Protestante appelle le gouvernement à renoncer à son souhait de confier aux maires la prévention. Une telle décision serait précipitée et affaiblirait le processus de concertation.

La Fédération de l'Entraide Protestante **rappelle que la protection de l'enfance est avant tout une question d'action éducative et de prévention.** A ce titre il est nécessaire qu'à tous les niveaux (enseignement, loisirs, santé, formation) les professionnels, que sont les enseignants, les médecins, les éducateurs, les psychologues, les animateurs, soient suffisamment nombreux pour conduire leurs missions dans les meilleures conditions. Elle demande aussi que soit clairement reconnu le rôle des parents dans cette action d'éducation et de prévention.

La Fédération de l'Entraide Protestante demande au ministre délégué à la famille de prolonger le délai qu'il s'est donné pour la consultation afin de permettre de vrais échanges dans chaque département, sous la responsabilité du Préfet et du Président du Conseil Général et de **préparer ainsi non pas une réforme de la protection de l'enfance, mais une loi d'orientation.**

**Si, comme le dit le ministre délégué à la famille Philippe BAS, il y a « urgence à mieux organiser le dispositif pour resserrer les mailles du filet », la Fédération de l'Entraide Protestante veut un filet de protection et non un filet de contention.**

Des informations complémentaires sont disponibles. Contacts :

- Lluís Caballé, Fédération Entraide Protestante, 47 rue de Clichy - 75311 Paris Cedex 9  
Tél. 04 75 59 28 76 - [rhonealpes@fep.asso.fr](mailto:rhonealpes@fep.asso.fr)
- Christian Polge, Association Samuel Vincent, 27 rue Saint Gilles - 30000 Nîmes  
Tél. 04 66 38 84 00 - [cpolge@samuelvincent.fr](mailto:cpolge@samuelvincent.fr)

*\*Congrès national de l'association française d'information et de recherche sur l'enfance maltraitée, le 18 novembre 2005 à Paris*